

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 611**15 juin 2004****SOMMAIRE**

Accession Fund, Sicav, Luxembourg	29282	Immo Alliance S.A.	29282
Accession Fund, Sicav, Luxembourg	29284	Indra Holding S.A., Luxembourg	29316
Adélaïde, Sicav, Luxembourg	29326	Instal S.A., Luxembourg	29323
Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A., Luxembourg	29319	International Capital Investments Company Hol- ding S.A., Luxembourg	29320
Amuco S.A.H., Luxembourg	29319	KBC Bonds, Sicav, Luxembourg	29322
Angewi S.A., Luxembourg	29320	Klinengo S.A., Luxembourg	29317
ARFVH, Association des Médecins Rotationnels du FVHospital de Ho Chi Minh Ville, A.s.b.l., Lu- xembourg	29301	L.P.M. Holding S.A., Luxembourg	29303
Arca Estate S.A., Luxembourg	29319	Leisure & Sports S.A.	29312
Arela S.A.H., Luxembourg	29318	Lorena S.A., Luxembourg	29317
Azulux S.A., Luxembourg	29328	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.H, Luxembourg	29324
Banaudi International Holding S.A., Luxembourg .	29322	Lumber Holdings S.A., Luxembourg	29325
Biopart S.A., Luxembourg	29325	Lux-Réfractaires, S.à r.l., Schifflange	29314
Bluescreen S.A., Luxembourg	29284	Majestiek International S.A., Luxembourg	29308
Carval S.A., Luxembourg	29305	Marnatmaj Holding S.A., Luxembourg	29322
Cheltine S.A., Luxembourg	29328	Montana Holding S.A., Luxembourg	29303
Cityhall S.A., Luxembourg	29293	Montauban S.A., Luxembourg	29317
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	29324	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	29294
Cofithi S.A., Luxembourg	29285	Nea Sophia S.A., Luxembourg	29312
Coop Management S.A., Ettelbruck	29284	Noe S.A., Luxembourg	29285
CR Firenze Gestion Internationale S.A., Luxem- bourg	29306	North Atlantic Patent & Investment Holding S.A., Luxembourg	29318
De Ransart S.A., Differdange	29313	Northstar International Company S.A., Luxem- bourg	29286
De Ransart S.A., Differdange	29314	Novin S.A., Luxembourg	29327
Décogest S.A., Luxembourg	29303	PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	29327
Deutsche Girozentrale Holding S.A., Luxembourg .	29315	Philimonte S.A., Luxembourg	29301
Dresdner Symphonica Management, Sicav, Lu- xembourg	29315	Plosible S.A., Luxembourg	29324
E.I.I.G. S.A.H., Luxembourg	29320	Radici Group Lux S.A., Luxembourg	29304
Ecomin S.A., Luxembourg	29318	Romania S.A., Fentange	29307
Espirito Santo International S.A., Luxembourg- Kirchberg	29328	Romania S.A., Fentange	29308
European Energy Systems S.A., Luxembourg	29326	S.IN.I.T. Société Internationale d'Investissements Techniques S.A., Luxembourg	29322
European Mega Cinema S.A., Luxembourg	29306	Sainoe Holding S.A., Luxembourg	29305
Extenso Holding S.A., Luxembourg	29300	Scope S.A., Luxembourg	29321
First Nis Regional Fund Sicav, Luxembourg	29315	Scully S.A., Luxembourg	29308
Gef Real Estate Holding S.A., Luxembourg	29316	Sella Trust Lux S.A., Luxembourg	29312
Gestafin Holding S.A., Luxembourg	29304	Silvere Holding S.A., Luxembourg	29321
Gilux S.A., Heinerscheid	29325	Trench LN Holdings S.A., Luxembourg	29309
Gnauti Sauton S.A., Luxembourg	29314	Trench LN Holdings S.A., Luxembourg	29312
Gravey S.A.H., Luxembourg	29326	Valfor Holding S.A., Luxembourg	29317
H Net Holding S.A., Luxembourg	29327	Valleroy S.A.H., Luxembourg	29320
Holding de l'Est S.A.H., Luxembourg	29325	Walser Portfolio, Sicav, Luxembourg	29321

IMMO ALLIANCE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 69.013.

Constitution du bureau

L'Assemblée Générale est présidée par M. Sgreccia Gianfranco, Président du Conseil d'Administration.
Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire M. Maurizio Bei.
L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur M. Italo Bei.

Constat de la convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée à la demande des actionnaires.

Liste de présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence.

Prise de décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a pris connaissance de la nomination de M. Sgreccia Marco, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, né le 28 février 1970 à Differdange comme administrateur de la société IMMO ALLIANCE S.A. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

La résolution a été adoptée à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032584.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ACCESSION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.752.

In the year two thousand four, on the third of June.

Before Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of a société d'investissement à capital variable named ACCESSION FUND, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 99.752 and incorporated pursuant to a deed dated 23 February 2004 drawn up by notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, under number C 507 dated 14 May 2004, page 24296. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Myriam Cockaerts, Director, residing in L-1724 Luxembourg, who appoints as secretary Olivier Lambertyn, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Olivier Lambertyn, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 31 (thirty-one) registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 7. Share Classes.** The Board of the Company may decide to issue Shares of different Classes upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares taken in a General Meeting, which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board of the Company will issue Class I Shares which will only be issued to institutional investors as such term is interpreted by the supervisory authority and any applicable laws and regulations applicable from time to time in Luxembourg.

The Board of the Company shall only issue Class A Shares after changing the legal regime of the Company, the Articles and upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares.»

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

Sole resolution

The existing shareholders decide to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 7. Share Classes.** The Board of the Company may decide to issue Shares of different Classes upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares taken in a General Meeting, which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board of the Company will issue Class I Shares which will only be issued to institutional investors as such term is interpreted by the supervisory authority and any applicable laws and regulations applicable from time to time in Luxembourg.

The Board of the Company shall only issue Class A Shares after changing the legal regime of the Company, the Articles and upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de ACCESSION FUND, ayant son siège social à 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.752 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 507 du 14 mai 2004, page 24296. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Myriam Cockaerts, Administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Olivier Lambertyn, juriste, demeurant à L-2314 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Olivier Lambertyn, juriste, demeurant à L-2314 Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur, par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 31 (trente et une) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les actionnaires ayant été préalablement informé de l'ordre du jour et ayant renoncé aux convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 7. Catégories d'Actions.** Le Conseil d'administration de la Société peut décider, sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises, prise lors d'une Assemblée Générale, d'émettre des Actions au titre de Catégories différentes, lesquelles diffèrent entre autres par la structure des Commissions, les conditions d'investissement minimum, le type d'investisseurs visés et la politique de distribution qui s'appliquent à eux.

Le Conseil de la Société émettra des Actions de Catégorie I qui ne seront offertes qu'aux seuls investisseurs institutionnels, au sens où ce terme est défini par l'autorité de contrôle et par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Le Conseil de la Société n'émettra des Actions de Catégorie A qu'après changement du régime légal de la Société, les Statuts et sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions existantes.»

2. Divers.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Résolution unique

Les actionnaires existants décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 7. Catégories d'Actions.** Le Conseil d'administration de la Société peut décider, sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises, prise lors d'une Assemblée Générale, d'émettre des Actions au titre de Catégories différentes, lesquelles diffèrent entre autres par la structure des Commissions, les conditions d'investissement minimum, le type d'investisseurs visés et la politique de distribution qui s'appliquent à eux.

Le Conseil de la Société émettra des Actions de Catégorie I qui ne seront offertes qu'aux seuls investisseurs institutionnels, au sens où ce terme est défini par l'autorité de contrôle et par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Le Conseil de la Société n'émettra des Actions de Catégorie A qu'après changement du régime légal de la Société, les Statuts et sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions existantes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cockaerts, O. Lambertyn, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, vol. 21CS, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

P. Frieders.

(045758.3/212/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

ACCESSION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

P. Frieders.

(045762.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

COOP MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr. Herr.

R. C. Luxembourg B 99.355.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2004 que:

- Monsieur Raymond Fritsch, demeurant à L-2175 Luxembourg, 7, rue Alfred de Musset, est nommé administrateur-délégué conformément à l'article 10 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour extrait conforme

COOP MANAGEMENT S.A.

R. Fritsch

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032587.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BLUESCREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 90.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(032840.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**COFITHI S.A., Société Anonyme,
(anc. BKR EUROVENTURES CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 40.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 21 avril 2004

Nomination des membres du conseil et du commissaire aux comptes.

Conseil d'Administration

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, né le 30 octobre 1952 à Wiltz
- Monsieur Christophe Blondeau, directeur de société, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, né le 28 février 1954 à Anvers
- Monsieur Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, né le 10 septembre 1952 à Marrakech.

Commissaire aux Comptes:

- Mme Annette Michels, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement au 12, rue Zithe, L-2763 Luxembourg, née le 9 août 1952.

Les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de 6 ans.

Siège social:

Le siège social est déplacé de son adresse actuelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2004.

Pour COFITHI S.A.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032912.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 1^{er} juillet 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Madame Virginie Couperie-Leclerc, cavalière professionnelle, élisant domicile à F-75017 Paris au 9, rue avenue Gougaud F-75017 Paris.

Madame Rosa Leandri, administrateur de sociétés, élisant domicile au 92, rue Tahere, à F-92210 Saint-Cloud.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

ERNST & YOUNG S.A. sis rue Richard Coudenhove-Kalergi L-1539 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 1^{er} juillet 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué; par ailleurs, toute opération dépassant trente mille euros (EUR 30.000,-) (ou la contre-valeur en devise) devra être soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033176.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

NORTHSTAR INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 100.346.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MONUMENT TRUSTEES Limited, acting as trustee for the LIGHTHOUSE INTERNATIONAL TRUST, having its registered office at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland,
represented by M^e Philippe Morales, Lawyer, domiciled in Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg pursuant to a proxy dated this 26th day of March 2004.

2) Mr Adrian Masterson, managing director, residing at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland,
represented by M^e Philippe Morales, prenamed,
pursuant to a proxy dated this 26th day of March 2004.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have requested the notary to enact the articles of incorporation of a (société anonyme) which they declare organized between themselves:

Art. 1. Name. Hereby is established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme under the name of NORTHSTAR INTERNATIONAL COMPANY S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent, which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until these extraordinary circumstances end; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to (i) borrow money or issue bonds or other debt securities of any description (and with or without collateral) and to on lend the proceeds of such borrowings or issuances to one designated company, or any other company belonging to the same group, and any of its successors or assigns, and to grant a security interest in such proceeds loan, and (ii) to do all such other things as may be considered incidental or conducive to any of the above-mentioned actions,

it being understood that the Company will only enter into any such financing transactions for the benefit of one designated company, or any other company belonging to the same group, and any of its successors or assigns.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euros (EUR 2.-) each.

The subscribed capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholders' name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A share certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. Their signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shareholders by delivery to the Company of an instrument of transfer, or by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant share certificate, when issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised to that effect by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event a shareholder does not provide the Company with an address, the Company may enter a notice to that effect in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at the address entered in the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address entered in the reg-

ister of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) vis-à-vis the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their actual number is to be determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken at a shareholders' general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg when convened by the chairman, or two directors, at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax or telex another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate and act validly only if a number representing at least the majority of the directors or any other number of directors as the board may determine, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing, which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may generally, or from time to time, delegate the power to conduct the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (herein referred to as the «Law») to an executive or other committee or committees whether formed among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is

interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have a personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall disclose to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction as well as such director's or officer's personal interest therein shall be reported to the next meeting of shareholders.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon convocation by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fifteenth of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day in Luxembourg.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its shareholders' control will so require.

Other shareholders' meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at each shareholder's address, as entered in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any shareholders' meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) as well as to incidental business to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any shareholders' meetings by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and dismissed in compliance with the provisions set forth by law.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

Notwithstanding the provisions of the first paragraph of this article, the annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not to be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, which are the following:

The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is present or represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation, worded in English, are followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin at the date of incorporation and shall end at the thirty-first December in the year two thousand and four.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year two thousand and five.

Subscription

The shares of the Company are subscribed as follows:

1) the company MONUMENT TRUSTEES Limited, acting as trustee for the LIGHTHOUSE INTERNATIONAL TRUST, prenamed, fifteen thousand four hundred and ninety-nine shares.	15,499
2) Mr Adrian J. Masterson, prenamed, one share	1
Total: fifteen thousand five hundred shares	<u>15,500</u>

100% of each share has been paid up by cash contribution, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Law have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to set the number of directors at three (3) and to elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the financial year ended 2004.

- M^e Lydie Lorang, lawyer, born on March 7, 1954 in Rumelange (Grand Duchy of Luxembourg), 3, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg
- M^e Cécile Hestin, lawyer, born on May 10, 1974 in Berlin (Germany), 3, rue de la Chapelle - L 1325 Luxembourg
- M^e Philippe Morales, lawyer, born on February 3, 1968 in Savigny sur Orge (France), 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

Second resolution

The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Third resolution

KPMG AUDIT, a company having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the financial year ended in 2004.

Fourth resolution

In compliance with Article 60 of the Law, the general meeting of shareholders authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that, at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English text and the French translation, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and last names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MONUMENT TRUSTEES Limited, agissant comme trustee de LIGHTHOUSE INTERNATIONAL TRUST, avec siège social au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande, représentée par M^e Philippe Morales, Avocat, domiciliée à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2004
- 2) Mr Adrian Masterson, administrateur délégué, 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande, représenté par M^e Philippe Morales, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2004.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NORTHSTAR INTERNATIONAL COMPANY S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est (i) d'emprunter des sommes d'argent ou d'émettre des obligations ou toutes autres valeurs mobilières (et avec ou sans sûretés) et de reprêter le produit de ces emprunts ou émissions à une société désignée, ou à toute autre société appartenant au même groupe, ou tout successeur ou cessionnaire, et de donner en gage les fonds en résultant, et (ii) toute autre opération qui peut être considérée comme accessoire ou conduisant aux actions mentionnées ci-dessus,

étant entendu que la Société accomplira uniquement de telles opérations de financement pour le bénéfice une société désignée, ou à toute autre société appartenant au même groupe ou tout successeur ou cessionnaire.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire sur sa demande. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration.

Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert donnant satisfaction à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être celle du siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres ou plus, leur nombre étant fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou pour tout autre motif, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En son absence, les membres du conseil d'administration désignent un administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Une convocation écrite contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation. Il peut être passé outre à la nécessité d'une telle convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre tel que déterminé par le conseil d'administration, est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un cadre ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur ou directeur qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Elle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans des avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est désigné conformément aux dispositions légales.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de celle-ci atteigne un dixième du montant du capital souscrit.

Sans préjudice de ce qui est dit à l'alinéa précédent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, qui sont les suivantes:

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en deux mille cinq.

Souscription

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) la société MONUMENT TRUSTEES Limited, agissant comme trustee de LIGHTHOUSE INTERNATIONAL TRUST, ci-dessus nommée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2) M. Adrian J. Masterson, ci-dessus nommé, une action	1
Total: quinze mille cinq cent actions	<u>15.500</u>

100% de chaque action a été entièrement libéré en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2004.

- M^e Lydie Lorang, avocate, née le 7 mars 1954 à Rumelange (Grand-Duché de Luxembourg), 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

- M^e Cécile Hestin, avocate, née le 10 mai 1974 à Berlin (Allemagne), 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

- M^e Philippe Morales, avocat, né le 3 février 1968 à Savigny sur Orge (France), 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, rue du Fort Reinsheim à L-2419 Luxembourg-Ville.

Troisième résolution

KPMG AUDIT, une société ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, société civile, est nommée en tant que commissaire pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social de 2004.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la traduction française et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, vol. 143S, fol. 8, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Delvaux.

(033194.3/208/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

CITYHALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2004 que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Riccardo Casacci en sa qualité d'administrateur du groupe B.

- l'assemblée a décidé de nommer administrateur de catégorie B Monsieur Riccardo Moraldi. Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033114.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 12,500.-**Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.335.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth March.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under Company Register Number 39257, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, being a fund initially established on 21 June 2002 having its offices at Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England

hereby represented by Edward Hyslop, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issue of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares**6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares («parts sociales») of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with both Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Manager, or the Board of Managers, shall have the power to carry out any act unless the Law provides for otherwise.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to Article 7.3 §2, in dealing with third parties as well as in legal proceedings, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's or agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager. Such copies or extracts may be produced in judicial proceedings.

All managers shall be entitled to at least fourteen days' notice of meeting of the board. Managers may waive entitlement to such notice.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. Resolutions to alter the company's nationality require a unanimous vote in favour by the shareholders.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on the 31 December with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of Profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, less general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (in GBP)</i>	<i>% of share capital</i>	<i>Paid-up capital</i>
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED acting in its capacity as general partner for TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II	125	12,500	100%	100%
Total	125	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The share capital is valued at EUR 18,597.-.

Resolutions of the Shareholders

1. The Company will be administered by five managers:

- Mr Chris Barnes, born on 7 May 1968, in Slough, lawyer, residing at 10 Park Vista, London SE10 9LZ, England, is appointed as manager,
- Mr Cormac O'Haire, born 6 April 1965, in Dublin, Finance Director, residing at 17 Sutherland Road, Ealing, London W13 0DX, England, is appointed as manager,
- Mr John Loveridge, born on 24 January 1943, in Guernsey, Fund Administrator, residing at Fort Complex, St Sampson, Guernsey, is appointed as manager,
- Mr Stef Oostvogels, born on 26 April 1962 in Brussels, attorney at law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, is appointed as manager,
- Mr François Pfister, born 25 October 1961 in Uccle, attorney at law, residing at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, is appointed as manager,

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et quatre, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU agissant en sa capacité de general partner pour TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fonds initialement établi le 21 juin 2002 ayant son siège à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England

ici représentée par Edward Hyslop, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mars 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (12.500,- GBP) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres Sterling (100,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire ou des mandataires et sa ou ses rémunération(s) (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit (en GBP)</i>	<i>% de capital social</i>	<i>Capital libéré</i>
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 Ltd acting on behalf of its general partner TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II	125	12.500	100%	100%
Total	125	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres Sterling (12.500,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Le capital social est évalué à EUR 18.597,-.

Résolution des/de (l')Associé(s)

1. La Société est administrée par cinq gérants, à savoir:

- Mr Chris Barnes, né le 7 mai 1968, à Slough, avocat, demeurant à 10 Park Vista. Londres SE10 9LZ, Angleterre, est nommé gérant,
- Cormac O'Haire, né le 6 avril 1965, à Dublin, directeur administratif financier, demeurant à 17 Sutherland Road, Ealing, Londres W13 0DX, Angleterre, est nommé gérant,
- Mr John Loveridge, né le 24 janvier 1943, à Guernsey, administrateur de fonds, demeurant à Fort Complex, St Sampson, Guernsey, est nommé gérant,
- M. Stef Oostvogels, né le 26 avril 1962 à Bruxelles, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, est nommé gérant,
- M. François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, est nommé gérant.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, vol. 20CS, fol. 60, case 2. – Reçu 185,97 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

J. Delvaux.

(033033.3/208/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

EXTENSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.872.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 décembre 2003 que:

- la cooptation de Monsieur Alessandro Garzotto, lors du conseil d'administration du 15 janvier 2003, aux fonctions d'administrateur a été ratifiée.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033163.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 50.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ARFVH, ASSOCIATION DES MEDECINS ROTATIONNELS DU FVHOSPITAL DE HO CHI MINH VILLE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3514 Dudelange, route de Kayl.
R. C. Luxembourg F 489.

STATUTS

1- But et Composition de l'Association

Art. 1^{er}. L'association dite: ASSOCIATION DES MEDECINS ROTATIONNELS DU FVHOSPITAL DE HO CHI MINH VILLE fondée le 4 mars 2004 a pour but de représenter et si nécessaire de défendre les médecins exerçant périodiquement à l'hôpital de Ho Chi Minh sis:

6, Nguyen Luong Bang, Tan Phu Ward, District 7 Ho Chi Minh City, Vietnam

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège au Luxembourg:

route de Kayl, L-3514 Dudelange, Luxembourg.

L'adresse Internet de l'association est: <http://www.assorotafvh.org>

L'accès au site nécessite un identifiant et un mot de passe qui sera communiqué aux membres de l'ARFVH. Ceux-ci s'engagent à ne pas le divulguer.

Art. 2. Le but «princeps» de l'association est de représenter les médecins exerçant périodiquement à l'hôpital de Ho Chi Minh.

Les moyens d'action de l'association sont:

- l'utilisation des formidables possibilités de communication offertes par le réseau Internet afin d'améliorer la communication entre les médecins, quelle que soit leur spécialité et leur lieu d'exercice en Europe.

- la mise en oeuvre de réunions thématiques afin de définir une attitude commune et cohérente permettant d'améliorer le fonctionnement de l'hôpital

- l'utilisation de la messagerie électronique afin de promouvoir la communication entre les médecins: diffusion des adresses Emails, forum de discussion, mise en ligne de textes ayant valeur de témoignage, d'opinion, de suggestion, permettant de confronter les avis;

- et d'inviter chaque membre de l'association à devenir lui-même auteur des informations diffusées sur le web, en accord avec ses propres affinités professionnelles

- définir une politique commune, face à l'équipe dirigeante, aux fondateurs, afin de faire entériner les opinions, les critiques, suggestions, propositions, dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'hôpital et de défendre les intérêts des médecins en toutes circonstances.

Art. 3. L'association se compose de membres, fondateurs, titulaires, techniques, bienfaiteurs.

Les médecins rotationnels exercent leur art dans les spécialités suivantes: Anesthésie, chirurgie (digestive - de la main - vasculaire - orthopédique - plastique), dermatologie, gastro-entérologie, médecine générale, gynécologie-obstétrique, oncologie, ophtalmologie, ORL, radiologie, stomatologie, urgences, urologie. Cette liste est susceptible de varier dans le temps, et n'est pas exhaustive.

Pour devenir effectivement membre, il faut être majeur, jouir de ses droits civils, être actionnaire du FVH, avoir volontairement demandé à devenir membre de l'ARFVH; être à jour de sa cotisation annuelle et agréé par le bureau. La cotisation annuelle minimum est de 20,- euros pour les membres titulaires.

Le titre de membre (honoraire ou d'honneur) peut être décerné par le bureau aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont rendu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

L'association se réserve la possibilité d'accueillir en son sein des membres n'ayant pas le statut de «rotationnel» appelés membres cooptés: médecins non rotationnels, permanents, remplaçants, pharmaciens, biologistes, et autres personnes exerçant au FVHospital, quelle que soit leur nationalité, partageant les intérêts des membres titulaires et manifestant leur désir d'intégrer l'association. Ils sont redevables de la cotisation annuelle, mais ne peuvent ni participer aux votes, ni devenir membres du bureau.

Art. 4. La qualité de membre de l'association se perd:

1) par la démission.

2) par la radiation, prononcée par non paiement de la cotisation deux années consécutives ou pour motifs graves invoqués par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'assemblée générale.

2- Administration et Fonctionnement

Art. 5. L'association est administrée par un conseil composé d'au moins six (6) membres, élus au scrutin secret pour deux ans par l'assemblée générale et choisis dans les catégories de membres titulaires et fondateurs dont se compose cette assemblée. Le conseil se doit d'être le plus représentatif possible. De ce fait le nombre de membres n'est pas limité afin que chaque spécialité, qui en fait la demande, soit représentée par au moins un médecin. Le conseil veille tout de même à un regroupement de spécialités voisines afin de ne pas rendre ce conseil pléthorique et inefficace.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par moitié suivant la durée du mandat. Les membres sortants sont rééligibles.

Le bureau provisoire est composé de:

- un Président:

. Docteur Françoise Brunie (Médecin de nationalité française), 5, rue Charles Baudelaire, F-78860 Saint Nom La Bre-tèche, France.

- un Trésorier:

. Docteur Olivier Ricart (Médecin de nationalité française), 21, rue Mme Mayrisch de St Hubert L-3489 Dudelange, Luxembourg.

- un Secrétaire:

. Docteur Jean Tramalloni (Médecin de nationalité française), 30, rue Marbeuf, F-75016 Paris, France.

Ce bureau sera soumis aux votes lors de la première assemblée générale de l'association le 14 mars 2004.

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de: 1 président, 1 ou plusieurs vice-présidents, 1 secrétaire, 1 trésorier et s'il y a lieu des adjoints.

Le bureau est élu pour deux ans.

Le bureau vote à la majorité simple. En cas de vote égalitaire le président aura double voix.

Les votes de l'Assemblée Générale se feront à la majorité simple des deux tiers des présents et représentés.

Après la 1^{ère} Assemblée Générale, un vote par internet au sein du site de l'ARFVH sera organisé.

Art. 6. Le conseil se réunit une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence du tiers des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Le secrétaire, son adjoint, ou tout membre désigné par lui est tenu de rédiger le procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre. Ces procès-verbaux sont mis en ligne sur le site web susmentionné afin d'être à la disposition permanente de tous les membres.

Lieux des réunions:

Du fait de l'éclatement géographique des membres en Europe et de leur succession dans le temps à Saigon le bureau utilisera tous moyens pour organiser les réunions et les votes par vidéoconférence ou par «chat» ou forum de discussion sur internet, de sorte que ces particularités ne constituent pas des obstacles à la circulation des informations et des opinions entre les membres.

Art. 7. Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées. L'appartenance à cette association ne peut entraîner aucun enrichissement personnel.

La principale source de revenus de l'association est constituée par les cotisations annuelles des membres.

Dans le cas d'actions judiciaires ou autres engagées par l'ARFVH, les frais correspondants seront répartis à égalité entre les membres.

L'association peut accepter des fonds à titre de dons en provenance de personnes physiques ou morales à la seule condition que le versement de ces fonds se fasse sans aucune contrepartie d'aucune sorte qui puisse aliéner le jugement ou les décisions du bureau.

Art. 8. L'assemblée générale de l'association comprend les membres Fondateurs et Titulaires.

Les membres fondateurs et les membres titulaires ont les mêmes droits.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration.

Son bureau est celui du conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association. Ce rapport est publié sur le site web de l'association afin d'être à la disposition permanente de tous les membres.

Art. 9. Les dépenses sont ordonnancées par le président.

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le trésorier et/ou le président.

Le représentant de l'association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 10. Il est tenu au jour le jour une comptabilité-déniers par recettes et par dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité-matière. Le trésorier informe les membres de la situation comptable de l'association lors de l'assemblée générale et publie les comptes sur le site web afin d'être à la disposition permanente de tous les membres.

3- Changements, Modifications et Dissolution

Art. 11. Le trésorier doit faire connaître chaque année, au registre du commerce et des sociétés au Luxembourg où l'association à son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial, coté et paraphé par la personne habilitée à représenter l'association.

Art. 12. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à la loi. La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration au registre du commerce et des sociétés au Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01738. – Reçu 397 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(032059.3/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.015.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

(033359.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

DECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour DECOGEST S.A., Société Anonyme
G. Birchen

Administrateur

(033360.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

L.P.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.878.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 février 2004 que:
- la cooptation de Maître Victor Elvinger, lors du conseil d'administration du 21 janvier 2003, aux fonctions d'administrateur a été ratifiée.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033170.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

GESTAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.934.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 8 avril 2004 que:

1. le rapport du commissaire-vérificateur sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé;
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires;
3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
4. les documents de la société seront conservés pendant une durée légale de cinq ans au siège social de la société, 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033172.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

RADICI GROUP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.509.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RADICI GROUP LUX S.A., ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 67.509,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5592, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5044,

avec un capital social actuel de EUR 9.360.000,- (neuf millions trois cent soixante mille Euros) divisé en 1.800.000 (un million huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq Euros vingt cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 18 février 2004, et dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RADICI GROUP LUX S.A., ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 67.509, constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5592, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5044, avec un capital social actuel de EUR 9.360.000,- (neuf millions trois cent soixante mille Euros) divisé en 1.800.000 (un million huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq Euros vingt cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RADICI POLIESTER S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 54.207, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 février 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 13233, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48544, avec un capital social actuel de EUR 1.271.000 (un million deux cent soixante et onze mille Euros), représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 163 du 10 février 2004.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de RADICI GROUP LUX S.A., ni par l'assemblée de RADICI POLIESTER S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 10 février 2004, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 163 du 10 février 2004, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de RADICI GROUP LUX S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 1^{er} janvier 2004, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

* la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

* et la société absorbée RADICI POLIESTER S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 92, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

J. Delvaux.

(032950.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

SAINOE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société

SAINOE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01232. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033353.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

CARVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.154.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CARVAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 71.154,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 38953.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, P. Feller, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

J. Delvaux.

(032947.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

EUROPEAN MEGA CINEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour EUROPEAN MEGA CINEMA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033097.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

C. Beffi

Administrateur-Délégué

(032913.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

ROMANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 87.667.

L'an deux mille quatre, vingt-deux mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMANIA S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 87.667,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial Recueil C, no 1207 en date du 14 août 2002,

Modifiée suivant un acte rectificatif reçu par le notaire prénommé, en date du 4 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil C, no 1617 en date du 12 novembre 2002.

Dénonciation du siège social suivant lettre recommandée adressée à la société prédite, en date du 24 février 2003 à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil C, no 334 en date du 27 mars 2003.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Daubremont, employée privée, demeurant à Villerupt/France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Fentange.
- 2) Modification de l'objet social avec modification de l'article quatre des statuts.
- 3) Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 4) Nomination de trois nouveaux administrateurs et administrateur-délégué et fixation des pouvoirs de l'administrateur-délégué.
- 5) Nomination d'un nouveau commissaires aux comptes

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Fentange et de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi à Fentange.»

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixé à: L-5811 Fentange, 134 rue de Bettembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet:

Toutes les opérations de location de véhicules légers, les ventes et achat de véhicules légers, ainsi que toutes les opérations qui pourraient concourir à la réalisation de ces activités.»

(le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à compter de ce jour la démission:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Petar Petrovic, chargé de mission, demeurant à Caca 5, Vejevode Stepe, 227 (Yougoslavie);
- Monsieur Zoran Sekulic, chargé de mission, demeurant à Kraljevo, Vojvode Ibarska, 46 (Yougoslavie);
- Mademoiselle Diana Donde, chargée de mission, demeurant à Craiova, Domaine Dolj (Roumanie);

b) de sa fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Petar Petrovic, prénommé.

et leur accorde décharge et quitus pour l'accomplissement de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour:

a) en qualité de nouveaux d'administrateurs de la société pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Gilles Galoin, responsable des ventes, demeurant à F-59240 Dunkerque, 86 rue de Bir Hakeim,
- 2.- Madame Séverine Quilliot, demeurant à F-59000 Fort-Mardyck, 27 rue Faskrudfiord et
- 3.- Madame Dina Flamein, demeurant à F-59240 Dunkerque, 399 rue de Douvres,

b) En qualité d'administrateur-délégué pour une durée de six ans:

- Monsieur Gilles Galoin, prénommé.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Conformément à l'article 8 des statuts l'assemblée décide que vis à vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée d'une année à la fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Christophe Lawniczak, directeur commercial, demeurant à F-59000 Lille, 3, rue de Crimée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre cent quatre-vingt-seize EUR (496,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J-P. Cambier, C. Daubremont, N. Meisch, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 896, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2004.

A. Biel.

(032718.3/203/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ROMANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 87.667.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(032722.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MAJESTIEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.670.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour MAJESTIEK INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(033096.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

SCULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.488.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032914.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

TRENCH LN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.810.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of March.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRENCH LN HOLDINGS S.A. a société anonyme having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 9th of May 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 676, on June 27th, 2003 (hereinafter referred to as the «Corporation»).

The meeting was opened by Philip Basler-Gretic, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Monsieur Jean-Pierre Saddi, employee, residing 29, avenue Monterey, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Monsieur Philip Basler-Gretic, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Introduction of an authorized capital of an amount of USD 50,000 (fifty thousand US dollars) to be divided into 1,704 (one thousand seven hundred four) ordinary class A shares and 296 (two hundred ninety-six) preferred non voting B shares, all with a par value of USD 25 (twenty-five US dollars) per share, authorizing the board of directors, during a period of five years ending 18 March 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of USD 175,000 (one hundred seventy-five thousand US dollars) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued, this authorized capital may only be used by conversion of the convertible preferred equity certificates («CPEC's») and the authorized capital shall be exclusively reserved for the holders of CPEC's.

2. Renumbering of article 5.2 of the articles of association, which becomes article 5.3 and introduction of a new article 5.2 in order to reflect the creation of an authorized capital.

3. Authorization to the board of directors to issue up to 50,000 (fifty thousand) convertible preferred equity certificates (CPEC's) with authority to determine the terms and conditions of those CPEC's and their conversion rights to be issued to the shareholders of the Corporation in proportion to their respective shareholdings and introduction of an authorized share capital.

4. Miscellaneous;

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously and separately took the following resolutions:

First resolution

On the view of a report drawn by the Board of Directors in conformity with article 32-3 (5), and after having acknowledged that the notice of the present meeting expressly mentions that the authorization given to the Board of Directors includes the possibility to limit or to suppress the preferential subscription rights of the shareholders,

the general meeting, non voting shareholders included, decides unanimously to introduce an authorized capital of an amount of USD 50,000 (fifty thousand US dollars) to be divided into 1,704 (one thousand seven hundred four) ordinary class A shares and 296 (two hundred ninety-six) preferred non voting B shares, all with a par value of USD 25 (twenty-five US dollars) per share,

authorizing the board of directors, during a period of five years ending 18 March 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of USD 175,000 (one hundred seventy-five thousand US dollars) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued, this authorized capital may only be used by conversion of the convertible preferred equity certificates («CPEC's») and the authorized capital shall be exclusively reserved for the holders of CPEC's.

A copy of said report, after having been signed by the members of the board, the proxy holders of the represented shareholders or the shareholders, and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

Second resolution

The general meeting decides unanimously to renumber article 5.2 of the articles of association, which becomes article 5.3 and to introduce a new article 5.2 which shall read as follows:

«5.2. Authorized Capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at USD 50,000 (fifty thousand US dollars) to be divided into 1,704 (one thousand seven hundred four) ordinary class A shares and 296 (two hundred ninety-six) preferred non voting B shares, all with a par value of USD 25 (twenty-five US dollars) per share.

Subject to the provisions of the present Article, the board of directors is authorized, during a period of five years, ending on 18 March 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of USD 175,000 (one hundred seventy-five thousand US dollars).

The authorized capital may only be used by conversion of the convertible preferred equity certificates («CPEC's») and the authorized capital shall be exclusively reserved for the holders of CPEC's.

The board of directors is specifically authorized to issue up to 50,000 CPEC's, to determine the terms and conditions of the CPEC's as it deems appropriate and to issue such CPEC's without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the CPEC's issued.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine in the terms and conditions of the CPEC's.

The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.3. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.»

Third resolution

The general shareholders' meeting resolves to authorize the board of directors to issue up to 50,000 (fifty thousand) convertible preferred equity certificates (CPEC's) with authority to determine the terms and conditions of those CPEC's and their conversion rights to be issued to the shareholders of the Corporation in proportion to their respective shareholdings.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant, Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRENCH LN HOLDINGS S.A., avec siège social aux 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 676 en date du 27 juin 2003 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant au 29, avenue Monterey à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philip Basler-Gretic, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Introduction d'un capital autorisé d'un montant fixé à USD 50.000 (cinquante mille US dollars) divisé en 1.704 (mille sept cent quatre) actions ordinaires de classe A et en 296 (deux cent nonante-six) actions préférentielles sans droit de vote de classe B, toutes ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq US dollars) par action. Sous réserve que le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de USD 175.000 (cent septante-cinq mille US dollars) sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le capital autorisé peut seulement être utilisé par la conversion des certificats de capitaux convertibles préférentiels («Convertible preferred equity certificates», ci-après «CPECs») et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux porteurs de CPECs.

2. Renumerotation de l'article 5.2 des statuts, qui devient l'article 5.3 et introduction d'un nouvel article 5.2 afin de refléter la création d'un capital autorisé.

3. Autorisation accordée au Conseil d'Administration d'émettre jusqu'à 50.000 (cinquante mille) «convertible preferred equity certificates» («CPEC's»), avec le pouvoir de déterminer les termes et conditions de ces CPEC's et leurs

droits de conversion, les CPEC's étant émis au profit des actionnaires de la Société en proportion de leurs participations respectives.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité et séparément des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur le vu d'un rapport dressé par le conseil d'administration en conformité avec l'article 32-3 (5), et après avoir reconnu que la convocation de la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation donnée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, en ce compris les actionnaires sans droit de vote,

décide à l'unanimité d'introduire un capital autorisé d'un montant fixé à USD 50.000 (cinquante mille US dollars) divisé en 1.704 (mille sept cent quatre) actions ordinaires de classe A et en 296 (deux cent nonante-six) actions préférentielles sans droit de vote de classe B, toutes ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq US dollars) par action.

Sous réserve que le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de USD 175.000 (cent septante-cinq mille US dollars), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le capital autorisé peut seulement être utilisé par la conversion des certificats de capitaux convertibles préférentiels («Convertible preferred equity certificates», ci-après «CPECs») et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux porteurs de CPECs.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée par les membres du bureau, les mandataires des actionnaires représentés ou les actionnaires, et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renuméroter l'article 5.2 des statuts, qui devient l'article 5.3, et d'introduire un nouvel article 5.2 qui se lira de la manière suivante:

«5.2. Capital Autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à USD 50.000 (cinquante mille US dollars) divisé en 1.704 (mille sept cent quatre) actions ordinaires de classe A et en 296 (deux cent nonante-six) actions préférentielles sans droit de vote de classe B, toutes ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq US dollars).

Dans les conditions de cet article, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 mars 2009, à augmenter en une ou plusieurs tranches successives le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de USD 175.000 (cent septante-cinq mille US dollars).

Le capital autorisé ne peut être utilisé que pour la conversion des «convertible preferred equity certificates» («CPEC's») émis par la Société et le capital autorisé sera exclusivement réservé aux détenteurs de CPEC's.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre jusqu'à 50.000 CPEC's, à déterminer les termes et conditions de ces CPEC's comme cela lui semble opportun et de les émettre sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les CPEC's émis.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites ou émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration, dans les termes et conditions des CPEC's.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.3 Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre jusqu'à 50.000 (cinquante mille) «convertible preferred equity certificates» («CPEC's») et de lui accorder le pouvoir de déterminer les termes et conditions de ces CPEC's et leurs droits de conversion, les CPEC's étant émis au profit des actionnaires de la Société en proportion de leurs participations respectives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, J.-P. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, vol. 143S, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Delvaux.

(033116.3/208/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

TRENCH LN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.810.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mars 2004, actée sous le n° 170 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(033124.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

LEISURE & SPORTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.730.

Par la présente, IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. informe de sa décision de dénoncer le siège de la société LEISURE & SPORTS S.A. avec adresse à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal avec effet immédiat.

IBL dénonce également la convention de domiciliation conclue entre IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. et LEISURE & SPORTS S.A. en date du 1^{er} janvier 2002.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

G. Borri / J.L. Catrysse

Administrateur-Délégué / Directeur-Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032937.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

SELLA TRUST LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Signature.

(032935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

NEA SOPHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 52.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032882.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DE RANSART S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 87.027.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE RANSART S.A., ayant son siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 87.027.

constituée, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1041, du 8 juillet 2002,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Taramini, administrateur de société, demeurant à F-57300 Hagondange (France), 20, rue Joffre.

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Franck Tartivel, commercial, demeurant à F-91200 Athis-Mons (France), 63, rue Caron.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de la société de Dudelange à L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue, et modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Differdange.»

2.- Révocation des deux administrateurs:

- la société BLUE INVESTMENTS LTD., avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN, et

- la société TAW SUPPLIES LTD., avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN.

3.- Nomination en leur remplacement en qualité d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007, de:

- La société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5 rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 73.140,

- la société de droit anglais FORTEM SECURITIES LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669676,

4.- Révocation du commissaire, la société ANGLO DIRECTORS avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN.

5.- Nomination en son remplacement en qualité de commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007, de la société COSELUX, S.à r.l. avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.949.

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Dudelange à L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue, et de modifier subséquemment l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Differdange»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer les mandats des deux administrateurs - la société de droit anglais BLUE INVESTMENTS LTD., établie et ayant son siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN, et

- la société de droit anglais TAW SUPPLIES LTD., établie et ayant son siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement en qualité d'administrateurs et pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007:

- La société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5 rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 73.140,

- la société de droit anglais FORTEM SECURITIES LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669676,

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes, la société de droit anglais ANGLO DIRECTORS, avec siège social à Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en son remplacement en qualité de commissaire aux comptes et pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007, la société COSELUX, S.à r.l. avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.949.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.40 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 990,- EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coustet, S. Taramini, F. Tartivel, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 20CS, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 avril 2004.

M. Decker.

(032558.3/241/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DE RANSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 87.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 avril 2004.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

(032561.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LUX-REFRACTAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 88.620.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(032910.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

GNAUTI SAUTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 52.340.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032885.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxemburg, 38, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 11.369.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 17. Mai 2004

Beschlussfassung

1. Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Dr. Dieter Goose zum 30. April 2004 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Kenntnis.
 2. Die Generalversammlung wählt zum 1. Mai 2004 Herrn Thomas Christian Schulz in den Verwaltungsrat der Gesellschaft. Die Amtszeit endet mit Schluss der ordentlichen Generalversammlung am 5. März 2005.
 3. Zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2004 wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bestellt.
- Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.
Der Verwaltungsrat der DEUTSCHEN GIROZENTRALE HOLDING S.A. hat beschlossen, Herrn Thomas Christian Schulz zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu wählen.

DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A.

R. Mach / B. Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044071.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1728 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 82.353.

AUFLÖSUNG

Am 19. Dezember 2003 wurden gemäß Beschluß des Verwaltungsrates die Teilfonds

Dresdner Symphonica Management Concepta

Dresdner Symphonica Management Optima

Dresdner Symphonica Management Tendenza

liquidiert. Die folgenden Liquidationspreise wurden festgestellt und vom Wirtschaftsprüfer bestätigt:

Dresdner Symphonica Management Concepta 9,93 Euro

Dresdner Symphonica Management Optima 8,72 Euro

Dresdner Symphonica Management Tendenza 8,55 Euro

Alle Anteilinhaber haben den entsprechenden Liquidationserlös erhalten.

Die Gesellschaft DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT (SICAV), und ihres Teilfonds Dresdner Symphonica Management Futura wurden am 23. Dezember 2003 vor dem Notar André Schwachtgen durch die alleinige Aktionärin, DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., aufgelöst. Gemäß Urkunde über die Gesellschaftsauflösung vom 23. Dezember 2003 - Nummer 1818 erteilte die einzige Aktionärin dem Verwaltungsrat und dem Prüfer Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate. Die Liquidation der Gesellschaft ist mithin als getan und abgeschlossen zu betrachten. Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxemburg, aufbewahrt.

Luxemburg, im Januar 2004.

DRESDNER SYMPHONICA MANAGEMENT (SICAV)

Verwaltungsrat

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(045776.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIRST NIS REGIONAL FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

Notice is hereby given that, due to the quorum failing of the Extraordinary General Meeting of the FIRST NIS REGIONAL FUND SICAV held on 9th June 2004, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the FIRST NIS REGIONAL FUND SICAV will be held at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg on 19th July 2004 at 11.00 a.m. to consider and, if thought fit, pass the following resolution which will be proposed as a special resolution.

That the proposals set out in the Circular to shareholders dated 18th May 2004 concerning the continuation of the Company and consequential proposals be and are hereby approved and that, in accordance with Article 2 of the articles of Association of the Company, the duration of the Company be extended by a two-year period expiring on 28th November 2008.

Notes

1. A member entitled to attend and vote is entitled to appoint a proxy (or proxies) to attend and vote instead of him. A proxy need not be a member of the Company.

2. Shareholders who validly appointed a proxy for the Extraordinary General Meeting held on 9th June 2004, do not need to renew it unless they wish to amend it.

3. A form of proxy is enclosed. The appointment of a proxy will not prevent a shareholder from subsequently attending and voting at the meeting in person.

4. To be effective the instrument appointing a proxy, and any power of attorney or other authority under which it is executed, (or a duly certified copy of such power of attorney or other authority), must be received by the Company no later than 9.00 on 19th July 2004.

5. The Company's Memorandum and Articles of Association are available for inspection at the above address on any day (except for Saturdays, Sundays and other public holidays) during normal business hours until the date of the meeting and at the place of the meeting for one hour prior thereto and until its conclusion.

6. This second meeting will be quorate regardless of the number of outstanding shares represented at the meeting. The resolution to be proposed at the Extraordinary General Meeting needs to be approved by a two-thirds majority of votes cast in order to be validly passed.

11th June 2004.

By order of the Board

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

I (03286/041/33)

INDRA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 juillet 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(03251/000/16)

GEF REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.066.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Friday, *June 25, 2004* at 11.30 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Submission and approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor,
2. Approval of the financial statements as at December 31, 2003 and allocation of the result,
3. Discharge to be granted to the directors and the statutory auditors with respect to the performance of their duties during 2003,
4. Statutory elections,
5. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs,
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (03004/755/21)

The Board of Directors.

MONTAUBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 84.764.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 16.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 avril 2004, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30 avril 2004.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2004.
3. Affectation des résultats au 30 avril 2004.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (01210/578/17)

Le Conseil d'Administration.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.773.

Les Actionnaires de la Société LORENA, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 30 juin 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003/2004;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 29 février 2004;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (03045/534/18)

Le Conseil d'Administration.

KLINENGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.836.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03246/696/14)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, l'Assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 15 juillet 2004 à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

I (03159/000/19)

Le Conseil d'Administration.

ECOMIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 8 juillet 2004 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. divers.

I (03271/561/16)

Le Conseil d'Administration.

NORTH ATLANTIC PATENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juillet 2004 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(03272/000/16).

ARELA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.330.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 5 juillet 2004 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03303/000/17)

Le Conseil d'Administration.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00157/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

ARCA ESTATE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 58.147.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01671/000/14)

ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.118.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires suivie par une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendront le vendredi 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation à titre exceptionnel de la date du 25 juin 2004 pour la tenue de l'assemblée générale statutaire annuelle;
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2003;
4. Décision quant à la continuation de l'activité de la société en dépit de la perte de plus de trois quarts du capital social conformément à l'art. 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
7. Nominations Administrateurs et Commissaire aux comptes;
8. Divers.

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 200.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 300.000,- EUR par l'émission de 20.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale souscrites en numéraire;
2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Les Administrateurs

II (03147/813/31)

ANGEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 60.323.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01673/000/14)

E.I.I.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.437.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02265/534/14)

Le Conseil d'Administration.

VALLEROY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.118.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 16.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02359/520/15)

Le Conseil d'Administration.

**INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02360/520/16)

Le Conseil d'Administration.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (03151/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SCOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 61.298.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (02361/520/15)

Le Conseil d'Administration.

WALSER PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
H. R. Luxemburg B 79.320.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 25. Juni 2004 um 10.30 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxemburg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlußprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. April 2004.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlußprüfers.
5. Ernennung des Abschlußprüfers.
6. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 18. Juni 2004 am Gesellschaftssitz, bei der RAIFFEISENBANK KLEINWALSERTAL AG, Hirscheegg, der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxemburg oder der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, Düsseldorf, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort beläßt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im Juni 2004.

WALSER PORTFOLIO

Der Verwaltungsrat

II (02502/755/26)

BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 26.947.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02430/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARNATMAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02431/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.253.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02432/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KBC BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Modification article 5 des statuts

Le Conseil d'Administration propose de prévoir dans l'article 5 desdits statuts la possibilité de créer des catégories/ sous-catégories d'actions.

L'article 5 sera donc remplacé par le texte suivant:

Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de tous les compartiments de la Société, tel que défini par l'article 23 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est équivalent en EUR au capital minimum tel que prévu par la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées, conformément à l'article 24 des présents statuts, à un prix égal à la valeur nette ou aux valeurs nettes respectives par action déterminées conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société ou à toute autre personne la charge d'accepter les souscriptions à ces actions.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des compartiments différents, correspondant à des compartiments distincts de l'actif. Les produits de l'émission des actions de chaque compartiment seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des compartiments d'actif dont les valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacune des compartiments.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est habilité à créer différentes catégories d'actions qui peuvent être caractérisées par leur politique de distribution (actions de distribution, actions de capitalisation).

Dans chaque compartiment, toute action pourra être émise, selon ce que le Conseil d'Administration prévoit:

- soit comme action de distribution donnant lieu à la distribution sous forme de dividende, d'une quotité des résultats annuels établis pour le compartiment dont cette action relève;
- soit comme action de capitalisation dont la quotité des résultats lui revenant sera capitalisée dans le compartiment dont cette action relève.

A l'intérieur de chaque catégorie d'actions, le Conseil d'Administration est habilité à créer différentes sous-catégories d'actions qui peuvent être caractérisées par leur devise de référence, leur niveau de commissions ou par tout autre caractéristique à être déterminé par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.

Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du split ainsi que du reverse split d'un compartiment de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut, conformément à l'article 29 des présents statuts, réduire le capital de la Société par l'annulation des actions d'un compartiment déterminé et rembourser aux actionnaires de ce compartiment l'intégralité de la valeur nette de ces actions à condition que les exigences relatives au quorum et à la majorité nécessaires à la modification des statuts soient remplies pour les actionnaires de ce compartiment déterminé.

Les dispositions des statuts qui s'appliquent aux compartiments, s'appliqueront le cas échéant également aux catégories/sous-catégories d'actions.

Diverses modifications mineures

- Le Conseil d'Administration propose également de remplacer le mot «classe d'actions» par le mot «compartiment» au travers des articles dans les statuts.

- Le Conseil d'Administration propose également de remplacer le mot «Communauté Européenne» par le mot «Union Européenne» au travers des articles dans les statuts.

Précision que le délai de paiement pour les rachats et souscriptions sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera mentionné dans le prospectus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 21 juin 2004 aux guichets de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (03179/755/59)

Le Conseil d'Administration.

INSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 14.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 29 juin 2004 à 17.00 heures au siège d'INTERFIDUCIAIRE S.A. à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

II (02738/1261/16)

Le Conseil d'Administration.

PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Transfert du siège social
8. Divers.

II (02542/795/21)

Le Conseil d'Administration.

**LUGESCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION ET DE CAPITALISATION S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 98.223.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02736/755/20)

Le Conseil d'Administration.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.487.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02737/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Heinerscheid, le 22 juin 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2004;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003;
4. Approbation des comptes;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
7. Divers.

II (02762/667/16)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING DE L'EST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 3.324.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2002;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
6. nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

II (02810/1017/18)

Le Conseil d'Administration.

LUMBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02829/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

BIOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.504.

L'assemblée générale statutaire du 5 mai 2004 n'ayant pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour faute de quorum, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 5 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02826/755/15)

Le Conseil d'Administration.

ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.310.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mai 2004, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juillet 2004* à 9.00 heures dans les locaux de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 7, rue Thomas Edison, Strassen pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société;
2. Modifications des Articles 3, 27, 29 et 34 des statuts de la Société;
3. Modification de l'Article 9 point c 3 des statuts de la Société.

Les détails des modifications proposées aux statuts de la Société peuvent être demandés sans frais au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire ne requièrent aucun quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si vous ne pouvez être présents à l'Assemblée et si vous désirez y être représentés, vous avez la possibilité de voter par procuration. Les procurations peuvent être demandées au siège social de la Société.

II (02954/584/22)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.048.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *25 juin 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02963/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GRAVEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.899.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *24 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires

- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03144/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NOVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.993.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02966/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.280.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2004 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03006/755/14)

Le Conseil d'Administration.

H NET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.039.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (03150/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CHELTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03072/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 9.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (03143/521/14)

Le Conseil d'Administration.

AZULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03149/817/17)

Le Conseil d'Administration.
